

Pictor®Pro

Fongicide colza, lin, haricot, pois de conserve et porte-graine

Composition : 50% de boscalid

Formulation : Granulés dispersables (WG)

AMM n° : 2050075

BASF préconise l'utilisation de PICTOR PRO uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité, pour toute utilisation sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés:

Cultures	Cibles	Dose (kg/ha)	Nbre d'applic. / an	DAR	ZNT aquatique
Lin	Phoma	0,5	2	35 j	5 m
Colza	Sclerotiniose Alternariose Phoma	0,5	1* 1* 1*	35 j	5 m
Pois écosés frais*	Pourriture grise et sclerotinioses	1	2*	7 j	5 m
Haricot vert*	Pourriture grise et sclerotinioses	1	2*	7 j	5 m
Flageolet	Pourriture grise et sclerotinioses	1	2 avec un maximum de 2 kg/ha/an dans le cadre de rotations annuelles de culture	7 j	5 m
Porte graine : PPAMC, florales et potagères	Phoma, Maladies à sclérotos	1	2	-	5 m
Porte graine : betterave industrielle et fourragère	Maladies des taches foliaires	0,5	1	-	5 m
Porte graine : légumineuses fourragères	Maladies à sclérotos	0,5	1	-	5 m

* **Recommandations BASF :** sur haricot et pois de conserve en rotation : 2 applications maximum / an / parcelle. Sur colza ne pas dépasser 1 application maximum par an de produit à base de SDHI, sur la même parcelle.

Conditions d'emploi :

- Ne pas planter de choux-raves, d'endives, de cresson d'eau, de chicorées, des épices ou des herbes

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Fongicide

pour infusion destinée à l'alimentation humaine moins de 12 mois suivant un traitement avec une préparation à base de boscalid.

Délai de rentrée :6 heures (8 heures sous abri)

Classement toxicologique :



H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Protection de l'opérateur et du travailleur :

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipement de protection individuelle (EPI) doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur porter

*** Pour la pulvérisation effectuée à l'aide de pulvérisateurs portés ou traînés à rampe**

- Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

*** Pendant l'application**

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

Dans le cas de l'utilisation d'une lance sous serre

pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)

ou

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Sur Culture basse (< 50 cm)

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-

Pictor Pro

pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

Sur Culture haute (> 50 cm)

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

ou

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur, porter

une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phyto-pharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1, et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3077)

Conditionnement : bidon de 2,5 kg (groupage par 4)

La matière active

Le *boscalid* appartient à la famille chimique des carboxamides, sous-groupe des nicotinamides.

Nom chimique : 2-chloro-N-(4'-chlorobiphenyl-2-yl)nicotinamide

Formule brute : C₁₈H₁₂Cl₂N₂O

Masse molaire : 343.2

Produit formulé : Pictor Pro

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 0,68

Toxicologie

Toxicité aiguë p.o DL50 rat : > 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Pictor Pro est un fongicide multicultures. Il est composé de *boscalid*, matière active appartenant à la famille chimique des SDHI.

Pictor Pro est un fongicide à action préventive.

Mode d'action

Boscalid : il agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques.

Pictor Pro

L'inhibition de la SDH par le boscalid affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs.

Le **boscalid** présente une mobilité translaminaire avec un transport à l'intérieur des tissus foliaires de type acropétale. Le boscalid est actif, avant tout, lorsqu'il est appliqué en préventif. Il inhibe la germination des spores, la croissance du tube germinatif et bloque la formation des appressoria. Sur certains champignons, le boscalid possède également un effet sur la croissance mycélienne et sur la différenciation des spores.

Il appartient au groupe C2 [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyridine-carboxamides] de la classification FRAC.

Condition d'application

COLZA

Dans le cadre de la bonne gestion des modes d'action fongicides sur la culture du colza, BASF recommande de ne pas dépasser une application de produit à base de **boscalid** ou autre SDHI (**fluopyram** ou **bixafen**) par an, sur la même parcelle. **Pictor Pro** doit être utilisé systématiquement en association avec une spécialité ayant un mode d'action complémentaire à celui du boscalid (ex : triazole, strobilurine).

Sclérotinia

Dose : 0,5 kg/ha

Le positionnement optimal de **Pictor Pro** se situe à la chute de **premiers** pétales (G1) soit 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs (stade F1). Il est important de respecter ce stade précis pour obtenir une efficacité maximale.

Il est à noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (stade F1) atteignent le stade chute des premiers pétales (stade G1) à des dates différentes. S'il est nécessaire de renouveler le traitement (floraison longue ou risque alternaria établi), utiliser une spécialité avec un mode d'action différent (triazole par ex.).

Alternaria

Dose : 0,5 kg/ha

Appliquer dès l'apparition des symptômes sur tige ou siliques. Une application positionnée contre le sclérotinia (stade G1) offre également une efficacité préventive intéressante sur alternaria..

Phoma

Dose : 0,5 kg/ha

Traiter en automne lors du pic de projection des ascospores (suivre les Bulletins de Santé du Végétal).

LIN

Phoma

Dose : 0,5 kg/ha

Traiter de préférence avant l'apparition des symptômes, avant la croissance du lin (entre 10 et 20 cm). Suivre les Bulletins de Santé du Végétal.

En production de semences, traiter impérativement avant l'apparition des 1^{ers} symptômes. Si le traitement est appliqué avant la forte croissance du lin, il peut être renouvelé en fonction de l'évolution de la maladie.

HARICOT VERT et FLAGEOLET

Pictor Pro s'utilise en préventif, dans un programme à 2 ou 3 applications, suivant le niveau de risque :

- Première application au stade boutons blancs ou au début de la floraison lorsque le risque est moins élevé.
- Renouvellement après 10 à 13 jours dans le cas d'un programme à 2 applications, après 7 à 10 jours dans le cas d'un programme à 3 applications.

Botrytis

Dose : 1 kg/ha

Pictor Pro s'utilise indifféremment en première ou en deuxième application.

Sclérotinia

Dose : 1 kg/ha

Pictor Pro

la lutte contre le sclérotinia doit combiner mesures prophylactiques et lutte chimique : elle doit prendre en compte le niveau de risque des parcelles (degré de contamination du sol lié à l'historique des cultures porteuses de cette maladie dans la rotation), ainsi que les facteurs influant sur la pression de la maladie (variétés, périodes de semis, densité, conditions climatiques...). Adapter le programme fongicide suivant ce niveau de risque. En situation de risque très élevé, **Pictor Pro** s'utilise en première application dans un programme à 3 applications espacées de 7 à 8 jours.

Remarques :

La lutte contre le sclérotinia nécessite d'adapter le programme en tenant compte des facteurs de gravité d'attaque tel que :

- ◆ Précédents culturaux favorisants (pois protéagineux, soja, trèfle, tournesol, luzerne, colza dans la rotation au cours des 5 à 10 dernières années, mais aussi, carotte, céleri, choux, navet, courgette....)
- ◆ Présence de sclérotines : attaque de sclérotinia déjà détectée dans la parcelle ou dans une parcelle adjacente.
- ◆ Zone de production et période de semis.
- ◆ Dégâts observés dans le passé.
- ◆ Conditions climatiques favorisant la germination des sclérotines avant floraison (températures douces à chaudes, hygrométrie élevée, temps variable) ou favorisant la dissémination des spores et l'infestation entre floraison et récolte. (pluie pendant et après la floraison).
- ◆ Ne pas réduire les doses.
- ◆ Veiller à la qualité de la pulvérisation

POIS DE CONSERVE

Dose : 1 kg/ha

Pictor Pro s'utilise en préventif, dans un programme à 2 applications :

- Première application : début floraison
- Deuxième application 10 à 15 après selon le niveau de risques.

Pictor Pro peut être mélangé à **Scala®** ou **Maori®**.

CULTURES PORTE-GRAINE

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure usages mineurs. En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche,

Par le bac incorporateur

- ◆ Actionner en premier la vanne prévue pour envoyer le produit du bac incorporateur vers la cuve avant de verser **Pictor Pro** progressivement, sans ajout d'eau, dans le bac vide en l'absence de tout volume d'eau résiduaire.
- ◆ Prendre soin d'enlever tout filtre pouvant se trouver entre bac et cuve.
- ◆ Rincer le bac incorporateur puis compléter la cuve jusqu'au volume final.

Par le trou d'homme

- ◆ Enlever le filtre du trou d'homme.
- ◆ Verser progressivement **Pictor Pro** dans la cuve sous agitation.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Pictor Pro

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF , 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

© Marque déposée BASF

BASF France SAS
Division Agro
21, Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tel : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION



1 ▶

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 ▶

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3 ▶

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 ▶

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 ▶

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 ▶

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



7 ▶

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8 ▶

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 ▶

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10 ▶

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.